



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
du 23 mai 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 23 mai à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Joseph BOIVENT, Jean-Yves LEFEUVRE (suppléant Y.NADESAN), Luc MANGELINCK, Jean-Luc BOURGEOUX, Jacques BENARD, Joël SIELLER, Philippe LETOURNEL, Marc HERVE Mesdames Valérie FAUCHEUX, Evelyne PANNETIER (suppléant JP Martin), Sandrine ROL

Pouvoir : Aucun

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Messieurs André LEFEUVRE, Yannick NADESAN, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Philippe BONNIN

Assistaient également : Mesdames Jessica MISERIAUX du SMPBC, Mathilde BAZIN du SIEFT, Monsieur David CLAUSSE du CEBR, Madame Véronique PERRATON et Messieurs Jean-Pierre TOUSLARD et Antoine DECONCHY du SMG35

Secrétaire de séance : **Joël SIELLER**

**Nombre de Membres du Comité présents : 12**

**Nombre de Membres du Comité votants : 12**

Date de la convocation : le 15 mai 2017

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°17/05/09 Décision Modificative n°1**

## Comité Syndical du 23 mai 2017

### N°17/05/09 Décision Modificative n°1

Rapport,

Une régularisation de reprise des subventions doit être faite. En effet, lors de la saisie du budget une erreur d'article a été détectée par la Paierie Départementale.

#### 1. Dépense d'investissement

1021 - 040	- 338.58
13918 - 040	+ 338.58

TOTAL 0.00

#### **2. Régularisation Amortissement Année 2017 du au prorata temporis**

En ce début d'année des biens ont été acquis, notamment en raison de l'arrivée d'un nouvel agent et d'un aménagement d'un poste de travail existant.

Le montant de ces nouveaux biens s'élève à 11 746,37€.

Ainsi, l'annuité complémentaire s'élèvera à 3 022,13€ pour l'année 2017.

#### **En Fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 3 022,13€	
Article 022- dépenses imprévues	- 3 022,13 €	

#### **En Investissement :**

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 3 022,13 €	
Article 2805 – Concessions et droits, brevets		+ 266,64 €
Article 28181 - Autres Immobilisations Corporelles		+ 125,91 €
Article 28183 - Matériel de bureau et informatique		+2 068,30 €
Article 28184 – Mobilier		+ 561,28 €
TOTAL GENERAL	+ 3 022,13 €	+3 022,13€

### 3. Transferts de crédits entre 2 Chapitres

Suite à la décision du comité de réaliser un film pédagogique sur l'Aqueduc Vilaine Atlantique, il apparaît nécessaire de procéder au transfert de compte suivant :

#### En Fonctionnement

6238	Publicité publication diverses	+26 500,00	
658	Charges diverses de gestion courante		- 26 5000,00

**Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité**

Fait à Rennes, le 23 mai 2017

Le Président,

Auguste FAUVEL

